



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2014-14-00 modifiant le Règlement
RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Installation**

L'article 5 du Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de l'année « 2015 » par « 2018 ».

Adopté le 19 janvier 2015

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 JANVIER 2015